

Signature d'un accord de branche sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et sur la Formation Professionnelle

La Fédération Française de l'Assurance et quatre organisations syndicales – CFDT, CFE-CGC, UNSA et CFTC – viennent de signer un nouvel accord portant sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et sur la Formation Professionnelle tout au long de la vie dans les sociétés d'assurance.

Dans un environnement où les mutations économiques, sociétales et technologiques s'accroissent, les sociétés d'assurance membres de la FFA – fortes de 148 000 salariés – s'attachent depuis toujours à anticiper la transformation de leur activité et à favoriser l'évolution des métiers.

Ce nouvel accord GPEC-Formation professionnelle souligne le rôle de la branche et des partenaires sociaux en matière d'information et d'orientation professionnelle, de définition des politiques d'insertion, de développement des compétences et d'expertise métiers. Les signataires de l'accord réaffirment le rôle fondamental joué par la Commission paritaire nationale de la formation professionnelle et de l'emploi (CPNFPE) dans la définition de la politique de branche, en lien étroit avec les organismes paritaires que sont l'Observatoire de l'évolution des métiers de l'assurance (OEMA) et l'opérateur de compétences Atlas.

Fruit d'une négociation particulièrement constructive avec les syndicats représentatifs de la branche, l'accord reflète les priorités des entreprises d'assurance qui ont toujours su faire évoluer leur profession, adapter leur organisation et renforcer l'expertise de leurs salariés. L'investissement des employeurs de la branche en matière de formation continue atteint d'ailleurs près du double de la moyenne nationale.

L'alternance constitue l'autre point fort de cet accord. La campagne de recrutement 2020 devrait ainsi battre tous les records avec une hausse d'environ 10 % de nouveaux contrats par rapport à 2019, et ce malgré le contexte de crise. Cette priorité accordée à l'alternance – devenue la voie privilégiée d'embauche dans le secteur en contrats de professionnalisation comme en contrats d'apprentissage – a permis au fil des années de diversifier les profils des jeunes embauchés et d'enrichir le capital humain des entreprises d'assurance.

« Je me félicite de la conclusion de cet accord qui témoigne de l'importance que nous accordons à la vision prospective de l'employabilité dans notre secteur, déclare Florence Lustman, Présidente de la FFA. Cet accord illustre notre volonté de déployer des actions fortes au bénéfice des salariés et des employeurs de la branche : le renforcement des compétences, les opportunités de carrière et l'attractivité des talents sont les clefs de notre réussite collective. »

Retrouvez [ici](#) le texte de l'accord en version interactive, ainsi qu'une plaquette pédagogique [ici](#).

Contact presse :
Julie Poissier
01.42.47.93.13 / 06.45.33.43.60
j.poissier@ffa-assurance.fr